



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 108838

Texte de la question

M. Jean-Paul Anciaux attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation à laquelle sont confrontées les pharmacies du département de Saône-et-Loire. En effet, depuis la mi-septembre, la caisse primaire d'assurance maladie de Saône-et-Loire ne rembourse plus les avances pharmaceutiques des vaccins ROR, alors qu'il s'agit d'un vaccin obligatoire et remboursé intégralement. De nombreux administrés et pharmaciens ont attiré son attention sur cette situation. Il désire donc connaître les raisons de l'absence de remboursement de la caisse primaire d'assurance maladie de Saône-et-Loire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Anciaux](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108838

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11529